

Tableau de bord - Suivi des engagements du plan de « Refus de la misère et de la précarité » (2023/2027)

		Engagé	Initié	A venir
<b>1- <u>Pour une mobilité sociale renforcée</u></b>				
1	Améliorer les conditions d'éligibilité de la carte « BreizhGo Solidaire ».	✓		
2	Améliorer l'information sur la possibilité d'accéder à la carte « BreizhGo Solidaire ».	✓		
3	Simplifier les démarches d'accès et faciliter ainsi le parcours des usagers.	✓		
4	Intégrer la carte « BreizhGo Solidaire » directement dans la carte Korriago.		✓	
5	Abonnement scolaire : étudier, pour la rentrée 2025, une modulation tarifaire à vocation sociale.		✓	
6	Favoriser le lien entre les plateformes de mobilité et les organismes de formation.	✓		
7	Poursuivre l'aide au permis de conduire avec une attention nouvelle en direction des familles monoparentales.	✓		
8	Soutenir le lancement de plateformes de mobilité.	✓		
9	Proposer aux plateformes de mobilité et aux associations de solidarité, les véhicules et scooters du parc « Région » qui devront être remplacés.	✓		
10	Soutenir la mise en place de plateforme favorisant l'autopartage.			✓
11	Porter une attention particulière, dans le cadre plan régional vélo, aux plus précaires.		✓	
12	Faciliter l'accès à l'information sur le micro-crédit solidaire.			✓
13	Favoriser le développement du covoiturage solidaire.	✓		
<b>2- <u>Pour l'emploi de toutes et tous</u></b>				
14	Développer le repérage des jeunes apprentis en situation de décrochage.			✓
15	Mettre en place une communication spécifique en direction des professionnels et des personnes les plus éloignées de l'emploi.		✓	
16	Outiller les établissements scolaires des ressources existantes.			✓
17	Mettre en place des espaces Idéo éphémères sur l'ensemble du territoire régional.	✓		
18	Implanter de nouveaux micros lycées.			✓
19	Faire évoluer l'aide financière délivrée aux personnes inscrites sur les dispositifs de formation continue (PREPA et QUALIF Emploi).		✓	

<b>20</b>	Proposer de nouvelles modalités d'accompagnement financières des élèves et des étudiantes et étudiants en formations sanitaires et sociales en prenant mieux en compte leur situation sociale à leur entrée en formation.		✓	
<b>21</b>	Mettre en place, dans certains tiers lieux, des permanences.			✓
<b>22</b>	Encourager le déploiement des « open badges ».		✓	
<b>23</b>	Soutenir la mise en place, par les structures d'insertion par l'activité économique, du dispositif « Premières heures ».		✓	
<b>24</b>	Poursuivre l'implication dans la mise en œuvre du Plan régional et de prévention de lutte contre l'illettrisme.	✓		
<b>25</b>	Mettre en place des actions expérimentales visant à réduire le « sous-emploi » des personnes à la tête de familles monoparentales.		✓	
<b>26</b>	Encourager les organismes de formation à adapter leurs horaires ou à mettre en place des initiatives innovantes.	✓		
<b>26 bis</b>	Accompagner les associations qui agissent afin que les agriculteurs dans la précarité puissent accéder facilement aux dispositifs d'aide.			✓
<b>27</b>	Contribuer à favoriser l'interopérabilité des outils numériques.			✓
<b>3- <u>Pour lutter contre la précarité alimentaire</u></b>				
<b>28</b>	Soutenir l'aménagement des points de distribution des principaux réseaux.	✓		
<b>29</b>	Soutenir l'acquisition d'équipements des principaux réseaux de solidarité.	✓		
<b>30</b>	Encourager l'acquisition, par les principaux réseaux, de véhicules moins polluants.	✓		
<b>31</b>	Développer l'éducation aux produits alimentaires.	✓		
<b>32</b>	Mettre à disposition des plus fragiles l'information la plus à jour et la plus complète possible sur les points de distribution		✓	
<b>33</b>	Encourager la mise en relation des producteurs locaux et des points de distribution	✓		
<b>34</b>	Encourager le don de denrées alimentaires des restaurants scolaires des lycées bretons vers les associations de solidarité.	✓		
<b>35</b>	Encourager les entreprises à développer leur volet RSE.	✓		
<b>36</b>	Diffuser différents documents sur la production de repas simples, équilibrés et à petits budgets.			✓
<b>37</b>	Sensibiliser les principaux réseaux et associations de l'aide alimentaire à développer leurs actions en direction des étudiantes et étudiants les plus précaires dans les campus /territoires aujourd'hui moins bien pourvus.		✓	

<b>4- Pour une meilleure qualité de vie, au quotidien, des personnes les plus démunies</b>				
<b>38</b>	Construire une nouvelle politique de l'habitat et du logement en veillant à actionner les leviers à disposition pour accompagner les personnes en situation de pauvreté.	✓		
<b>39</b>	Amplifier la mise à disposition des places dans certains internats des lycées inoccupés pendant l'été.	✓		
<b>40</b>	Elaborer une nouvelle politique de santé en ayant une attention vigilante à l'égard des personnes les plus précaires.			✓
<b>41</b>	Inciter les partenaires du plan Sport Santé Bien Être à promouvoir la communication sur les bienfaits du sport auprès notamment des centres d'hébergement en réinsertionsociale.			✓
<b>5- Pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive</b>				
<b>42</b>	Veiller à ce que les personnes les plus précaires puissent participer à la vie culturelle.	✓		
<b>43</b>	Lancer une expérimentation visant à faciliter l'accès des personnes les plus précaires à la pratique d'une activité physique et sportive.	✓		
<b>44</b>	Inciter les ligues régionales et leurs clubs affiliés à pratiquer une tarification sociale sur le prix des adhésions.			✓
<b>45</b>	Renforcer les dispositifs « Pass classe de mer » et « classes nature et biodiversité ».	✓		
<b>46</b>	Développer des opérations spécifiques visant à ce que chaque enfant qui ne parte pas en vacances puisse bénéficier d'une journée à la mer en famille.	✓		
<b>47</b>	Accompagner la mise en place de Territoires « 100% accès aux droits ».			✓
<b>48</b>	Simplifier au mieux les démarches administratives.		✓	
<b>49</b>	Encourager les collectivités à se saisir du Portrait territorialisé de la relation e-administrative.		✓	
<b>50</b>	Donner suite au Hub au-delà de la fin de l'expérimentation prévue en septembre 2023 pour renforcer la collaboration des acteurs régionaux et de réduire les phénomènes d'exclusion numérique.	✓		
<b>51</b>	Renforcer l'accompagnement fait à la filière de réemploi.	✓		
<b>52</b>	La Région encouragera l'émergence dans certains tiers-lieux de « comptoirs de services » qui répondraient à des besoins de proximité exprimés par les habitantes et habitants avec un axe centré sur l'accompagnement numérique.			✓

<b>6- La Région, en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse</b>				
<b>53</b>	Renforcer son réseau de partenaires sur le champ de l'insertion pour créer des filières de recrutement pour ses EPLE.		✓	
<b>54</b>	Amplifier l'accueil de stagiaires et d'alternants.		✓	
<b>55</b>	Amplifier l'intégration des clauses et considérations sociales dans sa politique d'achat.		✓	
<b>Suivi &amp; Evaluation</b>				
<b>56</b>	Présenter, chaque année, un bilan de la présente contribution et des orientations qui seront mises en œuvre l'année suivante.	✓		
<b>57</b>	Associer les personnes concernées par l'exclusion à la conception et à l'évaluation des dispositifs régionaux.	✓		